

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROSIERES

DU VENDREDI 30 JUILLET 2021

A 20h30 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL EN MAIRIE

**Présents** : Mme Fanny SABATIER, M. Roland GERENTON, Mme Valérie MALEYSSON, M. Georges BARRIER, Mme Roselyne BONHOMME, M. Jean CIVET, Mme Josette FAURE, Mme Catherine GARDES, M. Jean-Louis GONNARD, Mme Marie-Hélène JULIEN, M. Guy MAREC, M. Denis MARTEL, Mme Marie-Bernadette MATHIAS, Mme Améline PICHON, Mme Sandra ROUVIER, Mme Louissette VALOUR, M. François VEROTS.

**Absents représentés** : M. Eric CEYTE donne pouvoir à Mme Fanny SABATIER, M. Serge GIDON donne pouvoir à Mme Catherine GARDES.

**Secrétaire de séance** : Mme Valérie MALEYSSON

**Le quorum étant atteint (17 membres présents, 2 représentés)**

Ordre du jour :

- Ressources Humaines/ Modification du tableau des effectifs
- Dossiers d'Urbanisme
- Décisions modificatives (investissement)
- Subventions aux associations
- Procédure de dématérialisation des actes : « @ctes »

### **RESSOURCES HUMAINES / MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

#### **1- Création de 4 emplois d'animateurs :**

Emplois non permanents pour l'encadrement du programme d'activités de l'été 2021 à l'ALSH municipal à raison de 35 heures hebdomadaires chacun, de catégorie C, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

***-Le Conseil approuve et vote à l'unanimité la création de ces 4 emplois***

#### **2- Création d'un contrat d'apprentissage pour les besoins de l'ALSH**

Dans un contexte de mise à l'étude à la rentrée 2021 d'un Plan Educatif Territorial et du Plan « Mercredis », le contrat proposé par la ville de Rosières sera prévu pour une durée de 10 mois du 09 novembre 2021 au 9 septembre 2022, avec possibilité d'une extension 3 mois avant et jusqu'à 3 mois après la date anniversaire soit 16 mois au total.

Camille DESMARTIN , directeur de l'ALSH sera désigné comme maître de stage.

Coût pour la commune : 53% du SMIC (jusqu'à 26 ans)

Les frais de formation de l'apprenti seront intégralement pris en charge pour moitié par le CNFPT et

le dispositif « 1 jeune 1 solution ».

Le centre de formation de l'apprenti est la Ligue de l'Enseignement.

- ***Le Conseil approuve et vote à l'unanimité le recours au contrat d'apprentissage***

**3- Création d'un emploi de conseiller numérique** pour le service informatique « Emblavez Connect » sous « contrat de projet » à durée déterminée pour répondre au besoin temporaire de la collectivité sur une durée de deux ans minimum soit du lundi 04 octobre 2021 au mardi 03 octobre 2023 inclus avec une durée hebdomadaire de 35 heures, catégorie C. Le salaire est intégralement pris en charge par l'Etat.

- ***Le Conseil approuve et vote à l'unanimité la création du poste.***

#### **4- Suppression d'emploi avec création d'emploi simultanée**

Mme le maire informe qu'il convient de supprimer le poste de secrétaire de mairie en raison de son départ en retraite et le remplacer par le poste de Directeur Général des Services au grade d'attaché territorial.

- ***Le Conseil approuve et vote à l'unanimité cette modification du tableau des emplois***

#### **5- Délibération modificative suite à erreur de rédaction**

*Remplace la délibération N°1 du 31 mai 2021*

Le poste de secrétaire général des services est recruté sur le grade d'attaché territorial. A la demande de la Préfecture, il convient donc de supprimer la mention « attaché principal » sur la délibération du 31 mai 2021.

- ***Le Conseil approuve et vote à l'unanimité cette modification.***

#### **6- Délibération portant création d'emploi administratif en comptabilité / finances**

L'offre d'emploi initiale de la Commune s'étant avéré infructueuse pour le recrutement d'un fonctionnaire territorial et la nature des fonctions suivantes : *suivi du Budget et Compte Administratif, paies, marchés publics et le cas échéant des missions de secrétariat général (accueil public, état civil, urbanisme, actes administratifs).*

Il est justifié le recours à un agent contractuel, recruté pour une durée de 12 mois allant du 01 septembre 2021 au 31 août 2022 inclus. CDD renouvelable 3 ans.

- ***Le Conseil approuve et vote à l'unanimité la création de cet emploi.***

### **URBANISME**

**1-Demande d'acquisition d'un délaissé communal « rue du four »** par Mme Marie-Pierre BONNET.

Le prix au mètre carré est fixé à 1 euro.

- ***Le Conseil approuve après délibération et la majorité des votes  
(1 abstention Jean-Bernard Civet et 18 voix POUR)***

## **2-Régularisation foncière « Les Tourettes » Conseil Départemental**

Les parcelles G462 et G522 n'ont jamais fait l'objet d'un transfert de propriété suite à des travaux réalisés par les services du Département. Pour régulariser, le Conseil Départemental achète ces parcelles pour un ensemble de 1002 m2 au prix de 5 € le m2.

- ***Le Conseil approuve et vote à l'unanimité la vente de ces 2 parcelles.***

## **3- Régularisation foncière « Le Chomeil »**

Mme MATHIAS Marie-Bernadette a requis les services d'un géomètre afin de procéder à la vente de son bien sis « Le Chomeil ». Suite aux constatations de ce dernier, il s'avère que le domaine public empiète sur sa propriété et que son bien empiète sur le domaine public. Il a été convenu de procéder à un échange. Chacun des lots échangés est d'une valeur égale. Les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de la commune puisqu'il s'agit d'une régularisation.

*Etant concernée par le sujet, Mme MATHIAS est sortie de la salle du Conseil pendant le vote et n'y a pas pris part.*

- ***Le Conseil approuve et vote à l'unanimité cette régularisation***

## **4- Acquisition de biens de section**

Madame et Monsieur WOJCIESZKO ont sollicité la mairie afin d'acquérir une partie d'un bien de section à « Blanlhac » autour de leur maison sise rue du four. Ils proposent 2 projets avec deux superficies différentes. Dans les 2 cas, un aménagement paysager, un abri voiture, réfection du muret existant seront prévus. Une partie de cette acquisition étant limitrophe avec la route, un retrait sur la parcelle peut être envisagé.

M. Jean-Bernard CIVET, après des recherches auprès des différents services compétents a expliqué au Conseil la réglementation concernant la vente des biens de section. Ses recherches lui ont également permis de présenter la liste des votants sectionnaires, le rôle du Conseil consistant à simplement approuver cette vente qui sera ensuite soumise, dans un délai de 6 mois, au vote des sectionnaires désignés dans cette liste. Le Préfet émettra un avis quant à la décision finale.

- ***Le Conseil approuve après délibération et la majorité des votes le principe de vente de ce bien de section à Monsieur et Madame WOJCIESZKO ainsi que de soumettre au vote des sectionnaires les 2 projets.***

*(2 abstentions : Jean-Bernard CIVET et Marie-Hélène JULIEN / 17 POUR)*

Proposition de la liste des sectionnaires qui voteront cette vente.

- Le Conseil approuve et vote à l'unanimité la constitution de cette liste.***

## **DECISIONS MODIFICATIVES**

- 1- Réaffectation subventions d'investissement suite à inversion d'écriture à l'occasion du Budget Primitif : Ravins de Corbœuf.**

Subvention du Département : 43 500 €

Subventions DETR : 63 159 €

***-Le Conseil approuve et vote à l'unanimité la décision modificative.***

## **2- Aménagement intérieur des vestiaires de Florac**

Dépense non prévue au Budget Primitif

Coût pour la commune : 5200 €

***-Le Conseil approuve et vote à l'unanimité la décision modificative.***

## **3-Portail de la crèche : participation communale à l'installation d'un visiophone**

Dépense non prévue au Budget Primitif.

Coût pour la commune : 4150 €

***- Le Conseil approuve et vote à l'unanimité la réalisation et le coût***

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

1- Association de gestion de la Médiathèque : 6000 €

2- Harmonie : 1000 €

3- Rêves de Foin : 2000 €

4- Football Club Rosières Beaulieu : 800 €

5- Badminton : 200 €

6- Groupement Emblavez Jeunes : 2000 €

En ce qui concerne l'attribution et les montants des subventions, il est rappelé que les subventions ne sont pas pérennes.

***- Le Conseil approuve et vote à l'unanimité***

9- Alta Vila : 350€

2 membres du Conseil (Marie-Bernadette MATHIAS et Marie-Hélène JULIEN) n'ont pas pris part à ce vote, étant adhérentes de l'association.

***- Le Conseil approuve et vote à la majorité cette subvention.***

### **PROCEDURES DE DEMATERIALISATION DES ACTES : @CTES**

Le recours à la télétransmission des actes en Préfecture pour l'exercice du contrôle de légalité est possible depuis 2007. Cette télétransmission concerne les actes réglementaires (délibérations, décisions, arrêtés, pièces justificatives) et budgétaires.

Cela s'est traduit, au niveau national, par la mise en place du programme ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales. Les Collectivités Territoriales et leurs établissements ont donc été appelées à s'insérer dans ce programme aux fins de développement de l'e-administration.

En effet, la commune de Rosières est une des dernières communes à utiliser la voie postale. Il convient donc d'évoluer selon les moyens mis à disposition et garantissant ainsi une réactivité des services préfectoraux et un délai de traitement considérablement raccourci.

L'opérateur DOCAPOST / solution Certinomis est proposé pour un coût de 240 € pour 2 ans et de 200 € pour le paramétrage et la formation par le Centre de Gestion 43.

- ***Le Conseil approuve et vote à l'unanimité ce choix***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H55.

7-

8-